#### REGLEMENT INTERIEUR

MERCI DE LIRE, SIGNER ET RETOURNER CE REGLEMENT INTERIEUR AU PROFESSEUR AU MOMENT DE VOTRE INSCRIPTION.

### ARRIVEE AU DOJO

Elle doit être silencieuse et discrète pour ne pas déranger le voisinage. Les élèves et les enseignants doivent être très attentifs aux dérangements qu'ils pourraient causer. Le pratiquant qui ne pourrait faire autrement qu'arriver en retard doit attendre en position SEIZA, au bord du tapis, après avoir fait ses saluts, que le responsable du cours lui indique qu'il peut y participer. De la même manière, le pratiquant qui désire quitter le Dojo avant la fin du cours doit en demander au préalable l'autorisation du responsable du cours.

# TENUE VESTIMENTAIRE ET CORPORELLE

Par respect pour les autres pratiquants, il faut être propre sur le tapis. Si l'on a transpiré, ne pas hésiter à prendre une douche avant de mettre son keikogi. Le keikogi doit être propre et ne pas sentir, ne pas hésiter à le laver souvent avec de la Javel... Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés courts. Ne pas marcher pieds nus, mettre des zoris.

# **COMPORTEMENT DANS LE DOJO**

Trois règles essentielles : Le silence, L'attention, L'humilité.

- Le Silence permet de travailler dans une ambiance agréable.
- L'attention est due aux explications et mouvements démontrés par le responsable du cours.
- L'humilité permet de progresser dans un bon esprit : il s'agit de ne pas s'imaginer être le plus fort ou d'essayer de le démontrer, il s'agit de respecter son partenaire, il s'agit surtout, règle essentielle, d'être attentif à ne jamais faire MAL.

## RESPONSABILITE INDIVIDUELLE ET ASSURANCE

Les cours sont suivis sous la responsabilité personnelle du pratiquant, qui doit être assuré (responsabilité civile et accident).

Par l'intermédiaire de l'association, il peut se licencier auprès d'une fédération d'AÏKIDO.

### **CERTIFICAT MEDICAL**

Le certificat médical est indispensable pour commencer à pratiquer, il doit être remis impérativement dès le 2ème cours à un responsable de l'association pour enregistrement au secrétariat. Sans certificat médical, aucune licence ne POURRA ÊTRE DÉLIVRÉE.

### ESPRIT DE TRAVAIL

Les responsables de l'association s'engagent à enseigner l'Aïkido de manière aussi objective que possible. Chaque enseignant est libre de sa manière d'enseigner, il respecte toutefois une trame pédagogique définie en commun avec les autres responsables, de manière à maintenir cohésion, harmonie et unité pédagogique et progression au fil de l'année. Au delà de l'AÏKIDO considéré comme un art martial, dont la pratique est toutefois indispensable et constitue la base de la pédagogie, les responsables s'attacheront à mettre en valeur les qualités de l'AÏKIDO comme art de vivre. Notamment en faisant le lien entre les qualités requises pour une bonne pratique et leur application dans le comportement quotidien.

### **COTISATIONS**

<u>La cotisation se paie à l'année.</u> Les facilités de paiement offertes par le club (paiement en trois fois) ne constituent en aucun cas un paiement par trimestre. La cotisation est fixée chaque année par le bureau et est exigible dès la deuxième leçon. Elle peut se régler en 3 chèques qui seront encaissés chaque trimestre(sept-janv-avr). Cette facilité de paiement ne s'applique pas aux cotisations trimestrielles et mensuelles. <u>L'arrêt des cours de la part du pratiquant ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement.</u>

#### **CONSEIL DE DISCIPLINE**

En cas de mauvais comportement, un pratiquant peut être, à la demande de l'enseignant, traduit devant le bureau pour statuer en l'absence du pratiquant. Le bureau peut suspendre temporairement ou définitivement la pratique dans le cadre de l'association, il peut décider du renvoi de l'association conformément aux statuts.

## **AFFILIATION A UNE FEDERATION**

Elle est obligatoire pour les élèves désireux de passer des grades officiels.

L'association est affiliée à la F.S.C.F: Fédération Sportive et Culturelle de France (plus de 750 000 adhérents).

### **PASSAGE DE GRADES**

L'association respecte les délais et les programmes pédagogiques du Hombu Dojo(Aikikai de Tokyo).

Du 6<sup>ème</sup> Kyu au 4<sup>ème</sup> Dan, les grades sont présentés, après avis des enseignants, devant le professeur pendant une session spéciale.

Des préparations aux passages de grades sont organisées par le collège des ceintures noires, qui propose les candidatures au directeur technique, M.HEMERY Bernard, pour validation en session d'examen.

### RANGEMENT DU TAPIS

Avant et après chaque cours, il est demandé aux pratiquants de mettre et d'enlever les tapis(sans lesquels il ne peut y avoir de pratique), ainsi que d'en assurer l'entretien afin que le cours suivant puisse se pratiquer sur des tapis propres.

NOM/Prénom (du responsable légal pour les mineurs)	a lu
et s'engage à respecter le règlement intérieur.	Date et Signature :